

Les arbres / les forêts et la ville

Pourquoi les préserver ?

-

Comment les renouveler ?

Michel Béal, 30/11/2019



Pourquoi préserver les forêts ?

Les services rendus par les forêts (services écosystémiques)



Communément, **3 familles de services** sont identifiées:

- **Les services de prélèvement ou d'approvisionnement** : les matériaux bois et les fibres, les aliments, eau douce et bioénergies
- **Les services de régulation ou de protection** : capacité à moduler des phénomènes (climat, maladies, cycle de l'eau). C'est dans cette famille de services que se situe la **biodiversité**
- **Les services culturels et sociaux** : utilisation à des fins récréatives, sportives, esthétiques et spirituelles



1- Services de prélèvement

Le bois un éco-matériau indispensable à la société

- **Bois énergie** : bûches, plaquettes forestières, pellets...
- **Bois d'industrie** : papier, carton, panneaux...
- **Bois d'œuvre** : parquet, charpente, menuiserie, tonnellerie...

Ce sont aussi les cueillettes en forêt : fruits, fleurs, champignons, bois mort, mousses... mais encore, le gibier



Conséquences de ce service de prélèvement :



La filière bois = un tissu économique qui
emploie plus de **400 000 personnes en France**



2- Services de régulation :

- **les forêts = régulateur du climat**
 - Séquestre du CO₂, gaz à effet de serre
 - Puits de carbone (plus de carbone stocké que de carbone rejeté)

- **les forêts = des îlots de fraîcheur (canicule)**
 - Évapotranspiration d'énormes volumes d'eau qui rafraichissent l'air ambiant
 - Création de nuages qui réfléchissent la lumière du soleil



2- Services de régulation :

Les forêts = collecteur d'eau (pluies et nappes)

- Les $\frac{3}{4}$ de l'eau douce accessible viennent des forêts
- Périmètres de captage sont très souvent en forêt



2- Services de régulation :

Les forêts = véritable station d'épuration

- Elles filtrent les polluants, métaux lourds, azote et autres gaz à effet de serre...
- Elles purifient l'eau potable de très nombreuses villes (New-York, Saint-Etienne...)



2- Services de régulation / services écologiques :

Les forêts = **réservoir de biodiversité**

- 80% des espèces vivantes terrestres
- Habitats extraordinairement riches et diversifiés
(Les forêts domaniales sont 100% BIO)



2- Services de régulation / écologiques :

Les forêts = refuge de nombreux pollinisateurs

(insectes, oiseaux, chauves-souris...) responsables

- du tiers de la production mondiale de nourriture
- Et des $\frac{3}{4}$ des cultures vivrières



2- Services de régulation / écologiques :

Les forêts = une forte contribution au principe des **trames**

- **Verte** = **continuité végétale**
- **Bleue** = **continuité aquatique = rivières, mares, étangs...**
- **Noire** = **continuité sans pollution lumineuse**
- **Brune** = **continuité des sols / urbanisation**

A noter :

Les forêts sont aussi les principales zones indemnes de bruit anthropique



2- Services de régulation / protection contre les risques naturels :

Les forêts limitent les risques :

- **érosion en montagne**
 - Glissement de terrain
 - Avalanches
- **inondation**
- **submersion marine**
- **tempêtes**



=> Rôle protecteur primordial pour les populations



3- Services culturels (et sociaux) :

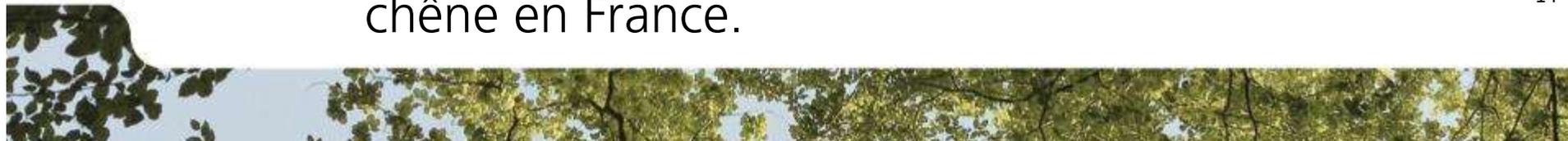
- Les forêts indispensables à **l'équilibre physique et psychique**, notamment des urbains (sylvothérapie...)
- **Les forêts nous offrent** : l'inspiration, le divertissement, l'enrichissement spirituel, la réflexion, la découverte scientifique, l'épanouissement esthétique, l'éducation...
- **Les forêts sources d'inspiration** riche pour l'art, le folklore, les symboles et l'architecture (forêt cathédrale)



3- Services culturels (et sociaux) :

- **Valeur esthétique : la beauté des paysages de forêt :**
 - les visites des parcs / forêts
 - le choix de localisation pour se loger
 - Qualité de vie

- **Valeur patrimoniale => l'homme attache de l'importance**
 - aux paysages historiquement majeurs (dit « paysages culturels », école de peinture)
 - aux espèces ayant une signification culturelle :
l'importance culturelle du baobab en Afrique, du chêne en France.



Récréation, loisirs-nature, écotourisme



3- Services culturel (et sociaux) :

Les forêts = **récréation, loisirs-nature, écotourisme**

- repos, détente
- relaxation
- Sport (pédestre, équestre, cyclo...)
- méditation
- lieux de vacances,

=> **L'écotourisme** est l'une des branches les plus dynamiques du tourisme (service socio-économique)



Vers une tentative de valorisation économique des différents services rendus par les forêts :

Services		Valeur (€/ha/an)
Prélèvement	Bois	75-160
	Autres cueillettes	10-15
Régulation	Fixation du Carbone	115
	Stokage du Carbone	414
	Eau (quantité)	non évalué
	Eau (Qualité)	90
	Protection	non évalué
Culturels	Habitat et biodiversité	non évalué
	Visites	200 (0-1000)
	Chasse	55-70
Total		environ 1000€/ha/an



Les services rendus par une forêt s'élève donc à **un minimum de 1000 euros par ha et par an,**

Aujourd'hui, à quelques exceptions près, seules la production de bois et la chasse rémunèrent le gestionnaire ou le propriétaire soit 10 à 15% seulement de la totalité des services rendus!

La forêt est un bien collectif partagé indispensable à la société... MAIS comment mieux rémunérer ces services ?





Comment renouveler les forêts ?

Les nouvelles règles de gestion
des forêts domaniales en Ile-de-France



Les nouvelles orientations de gestion des forêts domaniales en Ile-de-France

POURQUOI ?

- **L'évolution** de la société :
 - Des usagers de plus en plus **urbains**
 - Une société fondée sur le très court terme... en décalage avec **le temps long** des forestiers
 - **Une plus grande sensibilité à la nature** : la relation homme/forêt qui a évolué
 - Un **besoin de forêt pour les habitants** qui n'a jamais été aussi important

Les nouvelles orientations de gestion des forêts domaniales en Ile-de-France

Principe de gestion d'une forêt :

- une **forêt équilibrée** c'est à dire qu'elle soit composée à surface à peu près égale de toutes les classes d'âge
- un mélange d'essences
- renouvellement de la forêt en favorisant la régénération naturelle



Le principe de gestion des forêts de plaine : une gestion surfacique



La futaie régulière :

- Les choix de gestion de la forêt se font à l'échelle d'une **parcelle**
- Les arbres ont à peu près le même âge au sein de chaque parcelle
- Des éclaircies régulières sont réalisées tous les 8 à 12 ans.
- Lorsque les arbres sont arrivés à maturité et les semis en nombre suffisant, les coupes de régénération interviennent
- Lors de la dernière coupe de régénération (définitive), **le paysage est fortement modifié**



Les nouvelles orientations de gestion des forêts domaniales en Ile-de-France

Les **principaux reproches** faits à l'ONF :

- La pratique des coupes rases et définitives
- Des exploitations mal maîtrisées, qualité des chantiers



Et concrètement ?

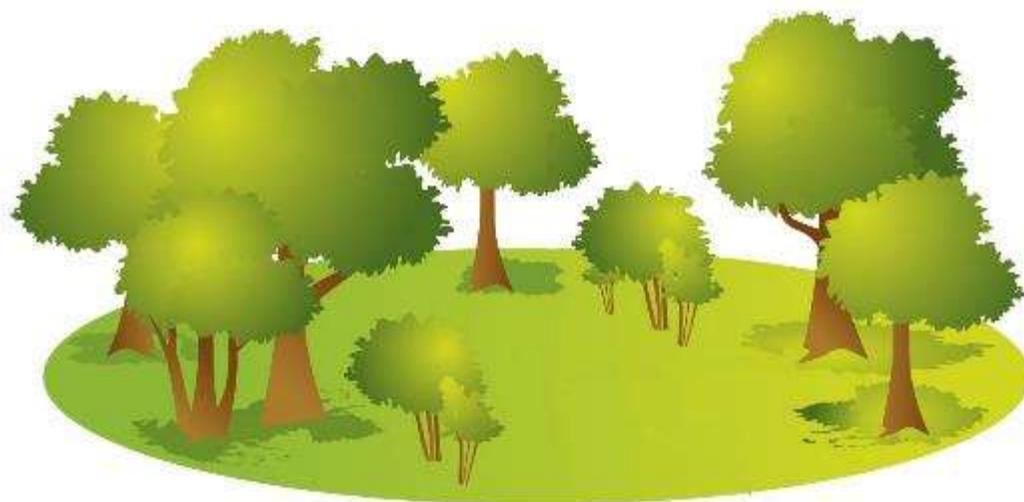
La **nouvelle stratégie de gestion de l'ONF en Ile-de-France** arrêtée en 2017 se décline en **deux axes** :

- la généralisation de la sylviculture en **futaie irrégulière et l'arrêt des coupes rases** ;
- Le développement de la commercialisation des bois sous forme de **bois façonnés** pour garantir les délais et la qualité des exploitations;



Axe 1 : généralisation de la sylviculture en futaie irrégulière

La futaie irrégulière



Point de vigilance pour cette sylviculture :

- L'équilibre sylvo cynégétique (faune/flore) est indispensable

- La gestion de la forêt se fait **arbre par arbre** au sein de chaque parcelle
- Dans la parcelle, les arbres sont d'âges, d'essences et de tailles variés
- Les coupes d'éclaircies et de renouvellement se font simultanément
- Le **paysage est moins impacté** par les coupes : maintien du couvert boisé
- Si besoin, en complément, des **jeunes sujets peuvent être plantés**



Axe 1 : généralisation de la sylviculture en futaie irrégulière

La futaie irrégulière en photos



Paysage de grands et petits arbres, avec des essences et diamètres différents



Axe 1 : généralisation de la sylviculture en futaie irrégulière



Le principe de la futaie irrégulière : Les exceptions

Ce traitement **n'est pas toujours possible** :

- Lors des **crises sanitaires**, la coupe rase suivie d'une plantation est la seule solution. Exemple : en forêt de Montmorency (95) avec l'encre du châtaignier
- Le maintien pour des raisons paysagères de quelques secteurs en « **futaie cathédrale** ». Cela nécessite le maintien d'un traitement régulier
- Par ailleurs, pour assurer le renouvellement naturel, il faut qu'il reste suffisamment d'arbres semenciers sur la parcelle;
- Les essences qui se développent spontanément en renouvellement doivent être adaptées aux conditions de sol.

Attention, l'irrégularisation des âges se fait lentement ; le passage à la futaie irrégulière est très progressif.



Axe 1 : généralisation de la sylviculture en futaie irrégulière



Les étapes :

- Le changement de sylviculture nécessite de **réviser tous les aménagements** (document de gestion assigné à chaque forêt sur une durée de 15 à 20 ans) en 5 à 6 ans
- En attendant leurs révisions, les aménagements seront adaptés de façon à ne plus pratiquer de coupes rases

Un investissement financier :

- Révision de tous les plans de gestion
- Formation de tous les personnels de terrain (techniciens et ouvriers) de l'ONF
- Une sylviculture plus fine, un peu plus onéreuse les premières années



Axe 2 : Le développement du bois façonné



- Les **reproches** faits à l'ONF sur l'exploitation des bois sont de plusieurs ordres : ornières, délais de réalisation des coupes, planning, qualité des exploitations, bois stocké longtemps en bord de chemins...
- **Objectifs**
 - Maîtriser le calendrier d'exécution du chantier
 - Remise en état des lieux le plus rapide possible
 - Evacuer rapidement le bois bord de chemin



▪ Actions

○ **Gérer directement l'exploitation des bois**

- Contracter dans le cadre du code des marchés publics avec les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) pour abattre et débarder (évacuer) les arbres désignés par l'ONF;
- Mise en place de cahiers des charges plus stricts et contrôlables;
- Développer l'exploitation en régie directe c'est-à-dire avec des personnels salariés de l'ONF.

Habituellement, le bois était vendu sur pied à un exploitant qui devient responsable de l'exploitation et qui dispose d'un délai d'un an à 2 ans environ pour réaliser la coupe.



- **Commercialiser des produits triés et classés :**
 - Contracter avec des transformateurs (scieurs, industriels, bois énergie...);
 - Gérer les stocks et places de dépôts en forêt (flux tendus).

- **Autres conséquences de cette évolution**
 - Permettre de développer une filière bois, quasi absente aujourd'hui en Ile-de-France;

 - Mettre en place un tissu d'Entreprises de Travaux Forestiers.



Les arbres / les forêts et la ville

Pourquoi les préserver ?

-

Comment les renouveler ?

Michel Béal, 30/11/2019

